



P 1801

ID 4989

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Gustavo Adolfo STRASSENER

Luxembourg, le 1^{er} mars 2021

Objet : Votre demande de pétition publique 1801 – Politique Migratoire - Intégration

Monsieur,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 24 février 2021, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

En effet, votre demande de pétition publique est identique quant à son fond à la pétition publique 1772 - Changement de Politique Migratoire - Biélorussie, déposée le 25.01.2021, déjà jugée irrecevable. Dès lors votre demande est irrecevable en raison de l'article 168, paragraphe 3, alinéa 2, du Règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés